

Goussainville, le 04 JUL. 2024

Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat

Affaire suivie par Audrey CARRERA

☎ : 01 39 94 60 59 / 07 85 23 88 31

✉ : audrey.carrera@ville-goussainville.fr

Réf : KB/AC/Quartier Gare – Déclaration de projet

AR n° 1A 214 258 99 667.

**Le Maire
Abdelaziz HAMIDA**

A

Conseil départemental du Val D'OISE
Madame la présidente, Marie- Chirstine Cavecchi
Direction des mobilités
2 avenue du Parc,
95000 CERGY

Objet : Demande d'Avis en tant que collectivité intéressée –enquête publique du projet urbain du quartier gare soumis à Evaluation Environnementale - d'une Déclaration de projet – Goussainville (Val d'Oise)

Madame la Présidente,

La commune de Goussainville et la communauté d'agglomération Roissy Pays de France sont co-maîtres d'ouvrage du projet de requalification du quartier de la gare principale de Goussainville (95 190). Ce projet emblématique se situe au croisement des compétences communales et intercommunales : l'agglomération intervient au titre de sa compétence mobilité en réalisant un pôle d'échanges multimodal situé au cœur d'un projet de quartier mixte porté par la commune au titre de sa compétence aménagement.

D'une superficie d'environ 13 ha, le projet est donc soumis à étude d'impact systématique en application de la rubrique 39 « travaux, constructions et opérations d'aménagement » de l'annexe à l'article R.122-2 du Code de l'environnement. A ce titre, les collectivités ont signé une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de l'agglomération vers la commune concernant la réalisation et le portage de l'étude d'impact, et l'enquête publique qui y est rattachée.

Ainsi, en tant que collectivité intéressée, j'ai l'honneur de vous adresser le dossier préalable à l'enquête publique du projet urbain du quartier gare de Goussainville soumis à Evaluation Environnementale.

Le projet du BHNS-ligne Goussainville, porté par le Conseil Départemental, et la transformation du quartier gare de Goussainville sont, de par leur proximité géographique et le développement des mobilités qu'ils portent, liés et interconnectés. **En cela, votre avis nous est nécessaire.** Conformément à l'article L. 122-1 chapitre V du Code de l'Environnement, vous trouverez ci-joint, en tant que collectivité intéressée, la notice explicative présentant le

projet qui sera soumis à enquête, ainsi que les différentes pièces qui composent le dossier d'Evaluation environnementale.

Le début de l'enquête publique est prévu début octobre 2024.

Je vous prie de croire, Monsieur la Présidente, à l'assurance de mes sentiments respectueux.



PJ : - Notice explicative – Dossier préalable à l'enquête publique
- Dossier d'Evaluation Environnementale

